

# ENFANCE majuscule

Bienveillance et défense des droits de l'enfant

## UNE LONGUE HISTOIRE

En 1936, Alexis Danan, journaliste à Paris Soir, dénonçait les scandales du bagne de Cayenne où les hommes perdaient la vie après être passés, lorsqu'ils étaient enfants, par des colonies pénitenciaires et des maisons de correction de sinistre mémoire, comme Eysses, Aniane, ou Belle-Île en mer. Demandant « qu'il en soit de l'enfance malheureuse dans ce pays, et de l'enfance tout court, comme il en est des jardins et monuments des villes qui sont placés sous la protection du public », il entreprit une longue croisade. Grâce à ses interventions dans la presse et auprès des autorités, ces maisons furent fermées. Il s'appuya sur toutes les bonnes volontés, au travers de Comités locaux de "vigilance et d'action contre l'enfance malheureuse" qui prirent comme devise : « l'enfant qui souffre n'a pas le temps d'attendre ».

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance s'attachait à développer la prévention, renforcer le dispositif d'alerte et d'évaluation des risques de danger, améliorer et diversifier les modes d'intervention, et renouveler les relations avec les enfants et les familles. Les dix dernières années ont été marquées par l'accentuation des difficultés budgétaires pour les collectivités locales, l'arrivée de plus en plus importante de Mineurs Isolés Etrangers (MNE) sur le territoire ou encore le vote d'une nouvelle loi le 14 mars 2016.

En 2017, l'enquête nationale « Bilan et perspectives de la protection de l'enfance » évoque un bilan en demi-teinte.

Les intervenants dans le domaine de la protection de l'enfance constatent une réelle amélioration du dispositif surtout en ce qui concerne le repérage et l'évaluation des situations, mais de profondes lacunes particulièrement dans le domaine de la prévention. Malgré la diversification des prises en charge, il y a encore bien du travail pour construire des parcours cohérents pour les enfants.

Les derniers chiffres publiés en 2017 par l'Observatoire National de la Protection de l'enfance (ONPE) estiment que le nombre de mineurs pris en charge en protection de l'enfance à 290 000 sur la France entière, soit un taux de 19,8 ‰ des moins de 18 ans. Le nombre de jeunes majeurs, de 18 à 21 ans, concernés par une prestation est estimé à près de 21 500 sur la France entière, ce qui représente 9,3 ‰ des 18-21 ans.

Dans le même temps, l'Observatoire Décentralisé de l'Action Sociale relève une augmentation constante du nombre des informations préoccupantes : enfants maltraités, victimes de violences physiques ou psychologiques, d'abus sexuels, de négligences lourdes, défauts de soins, carences alimentaires, absence de suivi médical. Ce sont plus de 20 000 cas de maltraitance auxquels s'ajoutent 80 000 situations d'enfants « en risque », c'est-à-dire dont les conditions d'existence peuvent compromettre la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation.

Tant que notre société ne saura pas donner à l'enfant toute la place qu'il mérite, l'action constante d'Enfance Majuscule sera justifiée. Composée de bénévoles d'horizons les plus divers, l'association étend ses actions en lien avec les organismes publics ou privés poursuivant les mêmes objectifs.



## DÉPISTER ET PRENDRE EN CHARGE L'ENFANT MALTRAITÉ

La loi dit le droit. Les humains qui ont en charge son application ont parfois du mal à faire qu'en plus, le juste soit dit.

Enfance Majuscule reçoit des informations, les vérifie, les prend à sa charge, et suit les dossiers jusqu'à ce que les enfants soient protégés. Sans se substituer aux services sociaux ou à la justice, Enfance Majuscule met tout en œuvre, en liaison avec les autorités compétentes, pour que chaque enfant en danger bénéficie du soutien et de la protection auxquels il a droit dans une société dite civilisée.

Il faut agir et mettre en place des actions d'information, de formation et de prévention à destination du grand public et des professionnels, car ils sont tous susceptibles d'être un jour confrontés à une situation d'enfant maltraité ou en danger. Une attention toute spéciale est portée à l'information en direction des parents pour un soutien à la parentalité, et aux jeunes qui seront les parents de demain.

### INFORMER

- **La Revue Enfance Majuscule**, créée en 1991, est destinée à informer tout adulte qui souhaite aborder l'enfance avec un regard bienveillant. Elle a traité dans chaque numéro un sujet précis lié à l'enfance, étudié et débattu par des spécialistes venant d'horizons différents afin d'enrichir la connaissance. Une ambition assumée : faire de la Revue un laboratoire de recherche, un questionnement permanent autour de l'enfant toujours considéré comme sujet de droit.

Depuis 2017, un numéro papier annuel traite de sujets fondamentaux. Et afin d'être au plus proche de l'actualité, et des actions menées en faveur des droits de l'enfant, Enfance Majuscule utilise les réseaux sociaux : un site internet dynamique : [www.enfance-majuscule.fr](http://www.enfance-majuscule.fr), ainsi qu'une newsletter et une présence sur les réseaux sociaux, Facebook et Twitter.

- Les « **petits livres** » destinés aux enfants, doivent permettre à l'adulte lecteur de faciliter la parole de l'enfant face à des problématiques qui peuvent le faire souffrir. De même, l'enfant, par mimétisme, peut s'interroger sur ses propres questionnements, inquiétudes ou angoisses et arriver à libérer sa parole.

- le **Prix Média**, récompense les programmes diffusés sur les chaînes françaises qui, par leur qualité et leur contenu, ont cherché à améliorer l'information et la sensibilisation du public pour faire avancer les droits de l'enfant.

Ce Prix se divise en trois catégories :

- Émission jeunesse (dessin animé, documentaire, film, série...),
- Fiction (Téléfilm),
- Documentaire tourné en France (magazine, reportage, enquête, actualité...),
- Documentaire tourné à l'étranger (magazine, reportage, enquête, actualité...).

### COURIR POUR LES DROITS DE L'ENFANT

Bien que les droits de l'enfant soient souvent au cœur du débat, ils en sont eux-mêmes peu informés. Les faire participer à une course concernant leurs droits, c'est leur donner le moyen, tout au long d'un parcours d'ateliers ludiques, d'appréhender concrètement les principaux articles de la Convention internationale des droits de l'enfant. C'est parce qu'ils seront informés de leurs droits que les enfants eux-mêmes pourront les faire respecter. Réalisée avec l'aide des centres de loisirs et de la mairie de Boulogne-Billancourt, la Course des droits de l'enfant est une des actions de prévention et d'information d'Enfance Majuscule.



Photo : Sandria Saragoussi

### FORMER POUR PRÉVENIR

Il est capital que toute personne (enseignant, infirmier(e), assistant(e) social(e) qui sera un jour face à un enfant en souffrance sache le reconnaître et l'apaiser. C'est pourquoi Enfance majuscule propose de nombreuses actions de formation, de prévention et d'information auprès des futurs professionnels de l'enfance. Nous intervenons dans les écoles de travailleurs sociaux et dans le cadre des études médicales et paramédicales pour sensibiliser aux problèmes de maltraitance.

# Notre combat quotidien

Janvier 2018,  
parution n°2 de la nouvelle Revue



Enfance Majuscule la Revue, c'est notre cadeau à tous les abonnés qui nous accompagnaient depuis 1991, et à tous ceux dont nous connaissons l'intérêt pour l'enfant sujet de droit. La défense des enfants est, et n'a cessé d'être, notre priorité. Nombreux sont ceux qui suivent nos actualités sur notre site [enfance-majuscule.fr](http://enfance-majuscule.fr) mais la « relation papier » qui avait été interrompue pendant 3 ans nous semble essentielle.

Avec Enfance Majuscule la Revue, nous avons repris contact, comme un signe de reconnaissance, un peu comme lorsque l'on envoie par la poste une lettre à un ami. Enfance Majuscule c'est un nom, des actes, des actions, des liens et bien plus encore. Nous pouvons ainsi continuer à partager avec vous nos réflexions, nos combats, nos espoirs.

Ce numéro 2 vient remettre en perspective les chemins que nous avons suivis cette année pour défendre les droits de l'enfant. Une année de violence : la violence à laquelle nos enfants sont soumis lors des attentats, dans leur vie quotidienne, en famille ou dans un camp de réfugiés. Nous avons repris la longue histoire de la protection de l'enfance pour remettre en perspective notre actualité. Nous continuerons d'alerter, de former, d'informer et, en somme, comme nous en avons l'habitude, d'écrire « l'Enfance en Majuscule ».

**La défense des enfants  
est un combat quotidien.**

Cette revue est la mémoire d'un instant donné, la photographie d'un moment.

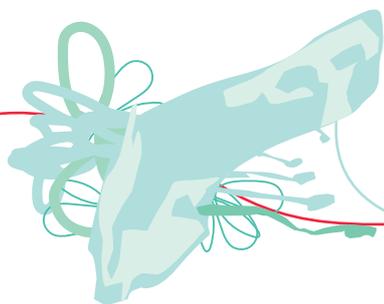
Mais tous les jours, l'actualité, les évolutions du droit, les études scientifiques alimentent les débats et nourrissent les réflexions. Enfance Majuscule en est un acteur privilégié. Tout au long de l'année qui va s'écouler, vous pourrez nous retrouver sur notre site pour y lire nos articles et suivre les actualités que nous relayons.

Vous pourrez aussi nous suivre sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter).

La version papier de la revue est donc notre rendez-vous annuel et reprend les actions ou les réflexions majeures que nous aurons abordées durant l'année sur notre site.

Nous espérons de cette année 2018 un peu de douceur pour les enfants. Leur défense est notre combat quotidien.

[www.enfance-majuscule.fr](http://www.enfance-majuscule.fr)



Prix Média  
2017, ENFANCE  
*majuscule*  
Bientraitance et défense des droits de l'enfant

Jeudi 8 juin 2017 à 19h  
à l'espace Landowski  
28, avenue André-Morizot / Boulogne-Billancourt



Photo : Sandra Saragoussi

